



EXTRAIT DU REGISTRE

Envoyé en préfecture le 14/09/2026
Reçu en préfecture le 14/09/2026
Publié le 14/09/2026
ID : 066-2166002470569302026109109137_0-DE

**DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LA CABANASSE**

SEANCE DU 09 SEPTEMBRE 2026

CONVOCATION LE 02 SEPTEMBRE 2026

DELIBERATION n°2026-09-09-34

Nombre de conseillers : En exercice : 15 Présents : 13 Votants : 13	Membres présents : POLATO Serge, VERDAGUER Céline, GAUMOND Stéphane, LECARPENTIER Marie Madeleine, GARRIGOLAS Jérôme, ALIBERT Stéphanie, LAUZE Lionel, DUVAL Christine, VIGUE Philippe, BENET Françoisé, SERRUS Hélène, DELPINO Geoffrey, WEBER Virginie Membres absents : DELCASSO François, SAMSON Michel
Président de Séance : POLATO Serge	
Secrétaire de Séance : GARRIGOLAS Jérôme	

L'an deux mille vingt-six, le 09 septembre à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal, dument convoqués le 02 septembre 2026, se sont réunis, Salle de la Mairie, sous la présidence de POLATO Serge

TABLEAUX DES EFFECTIFS**Rapport**

Le Maire rappelle à l'assemblée que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal, compte tenu des nécessités des services, de modifier le tableau des emplois. Cette modification entraîne la création d'un poste.

Le Maire propose à l'assemblée,**- La création :**

- D'un poste d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe 35/35^{ème}
- D'un poste d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe 35/35^{ème}

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à la majorité :

- **D'ADOPTER**, à l'unanimité, les créations d'emplois ainsi proposées.

Article 1 -Le tableau des emplois est modifié à compter du 09 septembre 2026 comme suit :

Filière : ADMINISTRATIVE

Envoyé en préfecture le 14/09/2026

Reçu en préfecture le 14/09/2026

Publié le

14 SEP. 2026

SLOW

ID : 066-216600276-20260909-2026_09_09_37_0-DE

Cadre d'emploi	Grade	
Effectif		
Attaché	Attaché	1
Rédacteur	Rédacteur Principal 1 ^{er} CI	1
Rédacteur	Rédacteur	1
Adjoint Administratif	Adjoint Administratif Principal 1 ^{ère} CI	2
	Adjoint Administratif Principal 2 ^{ème} CI	1
	Adjoint Administratif 1 ^{ère} CI TNC 25/35 ^{ème}	1

Filière : TECHNIQUE

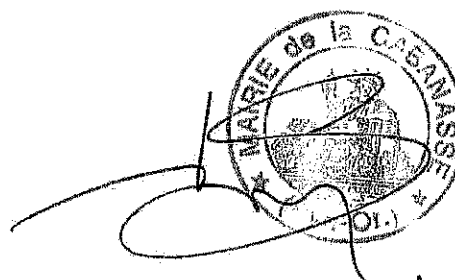
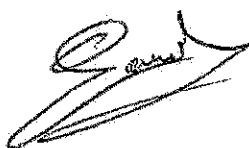
Cadre d'emploi	Grade	Effectif
Effectif		
Agent de Maîtrise	Agent de Maîtrise	1
Adjoint Technique	Adjoint Technique 35/35 ^{ème}	3
	Adjoint Technique contractuel 35/35 ^{ème}	1

Article 2- Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget 2027.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Le secrétaire,
Jérôme GARRIGOLAS

Le Maire,
Serge POLATO



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de sa notification et de sa réception par les services du contrôle de légalité